

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELIMAR AGGLOMERATION

AVIS AU PUBLIC

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAROLS

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION a, par délibération du 18 décembre 2017, approuvé la modification n°4 du PLU de CHAROLS,

La délibération peut être consultée en Mairie de CHAROLS et au siège de MONTELIMAR AGGLOMERATION où elle fait l'objet d'un affichage durant un mois.

Le dossier de modification approuvé est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie de CHAROLS et à la Direction de l'Urbanisme de MONTELIMAR AGGLOMERATION (Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR) aux heures et jours d'ouverture des services, ainsi qu'à la Préfecture.